

L'électeur

Florence Haegel

► **To cite this version:**

Florence Haegel. L'électeur. Pouvoirs - Revue française d'études constitutionnelles et politiques, Le Seuil, 2001, 4 (99), pp.151 - 161. 10.3917/pouv.099.0151 . hal-03160767

HAL Id: hal-03160767

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03160767>

Submitted on 5 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ÉLECTEUR

FLORENCE HAEGEL

LES INSTITUTIONS DE LA V^e RÉPUBLIQUE devaient conduire au triomphe de deux figures, celle de l'électeur qui incarnait la souveraineté (Titre I^{er} de la Constitution) et celle du président de la République (Titre II) qui portait avec lui un mouvement inéluctable de présidentialisation de l'ensemble du système politique. En mettant entre les mains de l'électeur le sort du président, les deux triomphateurs étaient non seulement consacrés mais associés. Au titre des perdants, on comptait apparemment le Parlement et les partis politiques. Il ne s'agit pas ici d'estimer l'actualité de cette prophétie, mais de se pencher sur la destinée d'un des supposés bénéficiaires des institutions de 1958 : l'électeur. Pour cerner sa place, il faut préalablement tout simplement le repérer. L'électeur peut-être évidemment saisi à partir de son statut juridique, il est alors défini par la possession du droit de vote, mais il peut également être appréhendé à partir des usages qu'il fait de ce droit. De ce double point de vue, il n'est pas sûr que la V^e République ait porté son triomphe. Reste à se demander si elle a été le cadre de son renouveau. Il s'agit alors d'évaluer ce qui a changé tant dans la composition de l'électorat que dans les orientations des catégories qui le constituent et les modèles d'intelligibilité qui tentent de donner sens à son comportement.

LE TRIOMPHE DE L'ÉLECTEUR ?

La V^e République marque-t-elle le triomphe de l'électeur ? Peut-être pas... Certes, la régulière célébration dont il fait l'objet, la sophistication des moyens mobilisés pour le connaître et, de manière plus triviale, l'argent dépensé pour anticiper et peser sur ses choix sont des indices de

la place décisive qu'il occupe dans les pensées et les stratégies des acteurs politiques. Et nul doute qu'il est l'objet des préoccupations, souvent d'ailleurs plus saisonnières que quotidiennes, des professionnels politiques. Mais au-delà, la V^e République a-t-elle modifié, voire renforcé le statut de l'électeur ?

Comme toujours, la réponse est différente selon les indicateurs choisis. Si l'on mesure la place de l'électeur dans un système politique à l'aune de l'accroissement des moments où il est convoqué, et donc à l'accélération du rythme des consultations électorales, on peut conclure que la V^e République lui a accordé une place de choix. Depuis 1958, se sont succédé six élections présidentielles, onze élections législatives, huit élections municipales, sept référendums, auxquels sont venues s'ajouter, depuis 1979, cinq élections européennes et, depuis 1986, trois élections régionales sans compter les élections cantonales. Si l'on considère que l'électeur n'a de réalité, en tant qu'acteur politique, que lors des consultations électorales, la V^e République lui permet, sans conteste, d'exister, et l'instauration récente du quinquennat va d'ailleurs dans le sens d'un accroissement de son rôle. Enfin, si l'on adhère à une vision de la démocratie comme « le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple¹ », la V^e République peut être qualifiée de démocratique en raison de l'importance qu'elle accorde à la lutte concurrentielle sur les votes du peuple.

La réponse est, toutefois, moins évidente quand on prend en compte d'autres indicateurs comme, par exemple, la capacité qu'a la figure de l'électeur à s'inscrire dans des logiques d'intégration politique ou, de manière sensiblement différente, les usages que les citoyens font de leur droit de vote.

La position de l'électeur dans un système politique peut, en effet, aussi se mesurer à partir de sa capacité à constituer un vecteur d'intégration politique : le statut d'électeur trouvant aussi sa raison d'être dans les dynamiques d'intégration par le vote qu'il autorise. Dès lors, le souci d'extension du statut d'électeur apparaît comme un indice privilégié permettant de cerner la réalité de ces dynamiques. Or, force est de constater que l'empreinte de la V^e République sur la définition du corps électoral est faible. Dans ce domaine, son conservatisme est même

1. Joseph Schumpeter, *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, Payot, 1990 (1951), p. 355.

manifeste. Elle n'a guère modifié la définition juridique de l'électeur et les rares fois où elle s'y est risquée, ce n'est que de manière timide et après un temps de tergiversation. En effet, peu de changements sont intervenus depuis 1958 quant à la délimitation de la population bénéficiant du droit de vote. La seule modification concerne la définition de la majorité électorale : en 1974, par une loi promulguée au tout début du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, le corps électoral s'accroît de deux millions et demi d'électeurs par l'abaissement de la majorité électorale de 21 à 18 ans. Présenté comme un symbole de la « libéralisation » giscardienne, l'abaissement de la majorité était depuis quelques années en discussion, celle-ci portant sur la délimitation du seuil symbolique au-delà duquel la responsabilité pouvait être conférée à un jeune. Aujourd'hui, le déplacement du seuil à 16 ans, mesure d'ailleurs peu populaire dans les sondages, n'est évoqué que par certains soucieux d'accélérer la maturité politique de cette classe d'âge. La question s'est, en réalité, déplacée vers l'usage que ces jeunes électeurs font de leur droit. C'est, en effet, parmi les classes d'âge les plus jeunes que l'on compte le plus grand nombre de non-inscrits sur les listes électorales. Le franchissement du seuil symbolique des 18 ans n'entraîne pas automatiquement le passage à l'acte électoral et, en particulier, celui de l'inscription préalable sur les listes électorales de la commune de résidence. La démarche de s'inscrire est le plus souvent différée : les années de jeunesse, en politique comme dans d'autres domaines, s'apparentent à un « moratoire »². Outre les régulières campagnes tentant de convaincre de l'importance du vote, une mesure pour tenter de renforcer la participation des jeunes électeurs au processus électoral a été prise en octobre 1997. Désormais, le nouveau dispositif prévoit une inscription automatique des jeunes venant d'accéder à la majorité.

L'intégration politique des jeunes a fini par se faire même si curieusement les jeunes de moins de 21 ans restent inéligibles et si la France n'a guère été pionnière. Elle ne l'avait pas été plus s'agissant du droit de vote des femmes en 1944. Chaque fois, les résistances sont alimentées par les effets escomptés du vote de ces nouvelles catégories : la gauche craignait le vote réputé conservateur des électrices, la droite retarde l'arrivée de jeunes cohortes qu'elle pressent favorables à la gauche. Mais elles tiennent sans doute aussi à des éléments plus profonds, propres à la culture politique française fondée sur une conception moins restric-

2. Voir Anne Muxel, *L'Expérience politique des jeunes*, Presses de Sciences Po, 2000.

tive que d'autres de la nationalité, mais rétive à l'élargissement du droit de vote.

Le conservatisme de la V^e République, et plus généralement du système politique français, en matière de définition du droit de vote est encore plus patent, quand on considère l'absence de législation sur le vote des « immigrés ». Sous l'impulsion de l'unification européenne, a été portée atteinte au lien entre nationalité et citoyenneté électorale. Désormais, les ressortissants de l'Union européenne, résidant depuis plus de cinq ans en France, peuvent non seulement voter mais être éligibles aux élections municipales et européennes. Rien n'a été modifié pour les autres. Et comparée aux autres pays européens, la France se trouve une nouvelle fois à la traîne s'agissant de l'attribution du droit de vote aux élections locales des étrangers non ressortissants de l'Union européenne. Le débat ouvert dans les années soixante-dix avait conduit les partis de gauche (PS et PCF) et de nombreux syndicats et associations à prendre parti, et le vote des étrangers aux élections locales avait été inscrit dans les 101 propositions du candidat Mitterrand des années quatre-vingt. Depuis, le débat était comme gelé, la pression exercée par le Front national fournissant le principal argument pour l'enterrer. Récemment, le thème a réapparu dans les déclarations des hommes politiques, à la faveur de l'éclatement des mouvements d'extrême droite et de la publication de sondages, indiquant qu'une majorité des Français y est aujourd'hui favorable.

La place de l'électeur dans un système politique se mesure enfin par l'adhésion que ce rôle suscite, en bref par sa capacité d'attraction. L'électeur, on l'a vu, peut être défini à partir de son statut, il est désigné alors comme électeur potentiel, en tant qu'individu juridiquement autorisé à voter. Pour accéder au statut politique d'électeur effectif, il doit être inscrit sur les listes électorales. Là encore, peu de bouleversements depuis 1958 : le nombre de non-inscrits est demeuré stable, environ 9 % des électeurs potentiels, et les logiques de la non-inscription sont restées structurellement les mêmes, renvoyant à la fois à des facteurs d'âge et d'insertion sociale. Enfin, l'électeur se transforme en votant lorsqu'il s'est effectivement déplacé pour exprimer son choix. C'est ici que l'évolution est la plus manifeste. En effet, si l'on assimile l'électeur à celui qui est effectivement allé voter, l'idée de son triomphe est difficile à soutenir. On pourrait même considérer que la V^e République entérine tout autant le triomphe de l'abstentionniste que celui de l'électeur. Certes, l'attachement au droit de vote et la reconnaissance du caractère sacré du devoir électoral ne sont pas mis en cause, toutes les enquêtes

quantitatives et qualitatives en fournissent la preuve³. Mais, sous la V^e République, comme d'ailleurs dans d'autres systèmes politiques européens, l'évolution du taux de participation aux différents types d'élection indique que la figure de l'abstentionniste s'est progressivement imposée : les abstentionnistes sont devenus plus nombreux et la plus grande propension à déclarer dans les enquêtes que l'on s'est abstenu⁴ signale que l'autocensure et donc l'enjeu normatif se sont atténués.

Plus précisément, après des années de mobilisation, le début des années quatre-vingt a ouvert une période d'affaiblissement de la participation : quelle que soit l'élection considérée, le taux d'abstention s'est, durant cette période, élevé de manière significative (de 5 à 7 points). Par exemple, au premier tour des dernières élections législatives, celles de 1997 bien sûr, mais également les précédentes de 1988 et 1993, environ 30 % des inscrits se sont abstenus. Longtemps, l'opposition entre le modèle d'interprétation « sociologique » qui met en avant le déficit d'insertion sociale des abstentionnistes et le modèle « politique », qui insiste sur les variations liées aux enjeux et aux conjonctures politiques a structuré le débat⁵. Aujourd'hui, les travaux consacrés à l'analyse de ce phénomène ont progressé dans la distinction de différents types d'abstentionniste : les abstentionnistes durables, irréductibles, définitivement « hors jeu » de l'élection et les abstentionnistes intermittents, parfois qualifiés de stratégiques, qui modulent leurs comportements selon les consultations ou les tours de l'élection. Les premiers sont non seulement minoritaires (environ 8 % des inscrits⁶), mais stables. Pour l'essentiel, leur comportement renvoie à la fragilité de leur position sociale dont témoignent principalement leur absence de diplôme et leur statut professionnel (les chômeurs et les personnes détenant un emploi temporaire sont sur-représentés dans cette catégorie d'abstentionnistes). Il est d'ailleurs probable que la stabilité du pourcentage d'abstention structurelle soit le produit des effets contradictoires de la hausse

3. Voir, par exemple, Sophie Duchesne, *Citoyenneté à la française*, Presses de Sciences Po, 1997.

4. Jérôme Jaffré, Anne Muxel, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique », in Pierre Bréchon, Annie Laurent, Pascal Perrineau (dir.), *Les Cultures politiques des Français*, Presses de Sciences Po, 2000, p. 19-50.

5. Françoise Subileau, « L'abstentionnisme : apolitisme ou stratégie », in Nonna Mayer (dir.), *Les Modèles explicatifs du vote*, L'Harmattan, 1997, p. 245-267.

6. Ce chiffre est calculé à partir de la participation aux différents tours des élections municipales et présidentielle de 1995 et des deux tours des élections législatives de 1997, voir François Héran, « Les intermittences du vote. Un bilan de la participation de 1995 à 1997 », *INSEE-Première*, n° 546, septembre 1997.

du niveau d'éducation et de l'augmentation du chômage. Les abstentionnistes qualifiés d'intermittents sont les plus nombreux, leur profil social est assez proche de celui des votants et leur comportement ne peut s'interpréter comme le signe de leur incapacité à prendre part au jeu politique. Il peut être assimilé à un acte stratégique qui signifie soit une modulation de l'investissement selon l'enjeu, soit une contestation de l'offre politique, et qui s'exprimerait aussi par l'augmentation, aux dernières élections, des votes blancs et nuls.

LE RENOUVEAU DE L'ÉLECTEUR ?

L'évaluation de la place de l'électeur dans le système institutionnel de la V^e République dissimule une autre réflexion portant sur le renouveau de la figure même de l'électeur. Si le triomphe de l'électeur n'est pas véritablement advenu, peut-on toutefois constater l'avènement d'une part de nouveauté ? On peut répondre à cette question de deux manières : en évaluant ce qui a changé dans l'électorat, en repérant ce qui s'est modifié dans le regard qu'on lui porte.

L'électeur d'aujourd'hui n'est pas la simple réplique de celui de 1958, car non seulement la composition sociologique de l'électorat s'est transformée, mais les comportements de certaines catégories sociales se sont parfois profondément modifiés. Le simple effet du renouvellement démographique a inévitablement contribué à redessiner le profil de l'électeur. Les individus se sont succédé, mais surtout les équilibres sociologiques se sont déplacés. Les tendances démographiques générales se sont reflétées dans la composition de l'électorat potentiel, légèrement diffractées par le passage par le filtre de l'inscription, qui a renforcé les mouvements constatés.

Depuis 1958, le corps électoral a augmenté, gagnant près de 5 millions d'électeurs potentiels. Mais, après le rajeunissement constaté à la fin des années soixante-dix, le phénomène marquant est, aujourd'hui, le vieillissement. L'effet conjugué du vieillissement de la population française et de la faible inscription des catégories les plus jeunes, renforce la prédominance des catégories les plus âgées (de 1988 à 1995, l'âge moyen des électeurs inscrits est passé de 46,2 ans à 47,4 ans). Cette transformation de l'électorat n'est pas régulièrement répartie sur le territoire, puisque le poids des personnes âgées est particulièrement net dans les circonscriptions rurales. Elle n'est pas non plus spécifique à la France et se manifeste de manière encore plus forte dans d'autres pays européens, comme l'Allemagne ou l'Italie. Dans ce dernier pays, par

exemple, les projections démographiques indiquent que l'importance jusqu'alors accordée aux votes des jeunes sera bientôt décalée du poids réel de cette catégorie d'âge dans l'électorat : en quelques décennies, le corps électoral passera d'un état de relatif équilibre à une situation où l'influence politique des plus âgés sera deux fois et demie plus forte que celle des 18-25 ans⁷. En France, les projections démographiques prévoient une même distorsion au profit des électeurs les plus âgés : compte tenu de la moindre inscription et de la plus forte abstention des plus jeunes, les votes des électeurs de plus de 60 ans pèsent plus que ceux des moins de 35 ans⁸. Mais il n'est pas facile de prédire les effets de ce vieillissement du corps électoral sur l'évolution du comportement électoral. Même si l'hypothèse d'une stricte stabilité du vote à l'échelle d'une trajectoire individuelle n'est pas défendable, les orientations idéologiques sont, elles, bien enracinées et ne se modifient pas facilement au cours du cycle de vie. En particulier, l'idée reçue selon laquelle « on passerait à droite en vieillissant » n'a guère trouvé de vérification scientifique. Le suivi des orientations électorales de la génération politique socialisée en 1968 et ancrée à gauche fournit une sorte de test⁹. D'ores et déjà, le vieillissement de l'électorat communiste indique bien la pertinence de l'analyse générationnelle : l'empreinte des socialisations primaire et secondaire et des effets de période dans laquelle elles se sont inscrites demeure.

Au titre des transformations, on peut aussi signaler qu'une nouvelle catégorie d'électeur inconnue dans les premières années de la V^e République a fait son apparition, celle des jeunes électeurs issus de l'immigration. Ces nouveaux électeurs, dont les parents ont immigré en France et n'ont, pour certains, jamais obtenu le droit de vote, représentent environ 10 % des électeurs potentiels de 19-25 ans¹⁰. Les travaux qui leur ont été consacrés indiquent que le principal frein à leur participation électorale se situe au moment de l'inscription sur les listes électorales (à peine une moitié des jeunes d'origine familiale maghrébine est inscrite). En revanche, ceux qui ont fait la démarche de s'inscrire

7. Stefano Molina, « Changement démographique et changement politique », *Futuribles*, n° 144, juin 1990, p. 59-68.

8. Philippe Bourcier de Carbon, « Le vieillissement du corps électoral », *Population et Avenir*, mai-juin 1991, n° 603, p. 11-16.

9. Annick Percheron, « Âge, cycle de vie, génération, période et comportement électoral », in Daniel Gaxie (dir.), *L'Explication du vote*, Presses de Sciences Po, 1985, p. 228-262.

10. Jean-Luc Richard, « Rester en France, devenir français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », *Économie et Statistique*, n° 316-317, 1998.

votent (en particulier les filles) et le font le plus souvent pour les candidats de gauche.

Un deuxième type d'évolution est constatable, il ne porte pas sur la représentation d'une catégorie sociale dans le corps électoral, mais sur le comportement même de cette catégorie. Depuis 1944, l'électeur est, on le sait, le plus souvent une électrice. Or, le comportement des électrices a fortement évolué depuis 1958, reflétant tout à la fois un apprentissage politique et une transformation de leur place dans la société, en particulier du fait de leur entrée massive sur le marché du travail. Jusque dans les années soixante, la participation électorale des femmes se différenciait de celle des hommes par l'importance de l'abstention et du vote conservateur. Progressivement, non seulement les femmes (à l'exception des plus âgées) se sont mises à voter autant que les hommes, mais elles se distinguent de moins en moins du point de vue de leurs choix. Pourtant, les différences ne sont pas totalement annulées. Les femmes continuent à signifier leur distance vis-à-vis de la politique, déclarant moins s'y intéresser, moins en parler, mais manifestant également un grand esprit critique, voire une adhésion plus prononcée à des logiques contestataires¹¹. Il n'en reste pas moins que cette distance se manifeste aussi d'un point de vue strictement cognitif, sur des questions proprement de connaissances politiques, les femmes, à niveau d'étude égal, sont moins « performantes » que les hommes¹². Cette constante mériterait plus ample examen, à ce stade, elle conduit à conclure que, si la V^e République a fourni le cadre d'une mutation profonde de la place des femmes dans la société et dans le système politique, on ne peut considérer que celle-ci est achevée.

Enfin un dernier exemple permet d'illustrer un cas où se conjuguent les deux phénomènes précédemment évoqués : modification de la place d'une catégorie sociale dans le corps électoral et transformation de son comportement. Il renvoie à l'évolution de la structure socioprofessionnelle et, plus précisément, à la place et au comportement électoral des ouvriers. Non seulement, la part des ouvriers dans le corps électoral, tout comme celle des agriculteurs, des commerçants et des artisans s'est progressivement réduite, mais l'orientation à gauche de cette catégorie sociale qui symbolisait l'archétype du vote de classe s'est beaucoup

11. Mariette Sineau, « L'électrice paradoxale », in Pierre Bréchon, Annie Laurent, Pascal Perrineau (dir.), *Les Cultures politiques des Français*, op. cit., p. 111-136.

12. Voir sur ce point l'enquête Stanford University/CEVIPOF, menée au printemps 2000, publication à paraître.

affaiblie. Au sein de ce qui demeure un des éléments structurants des orientations politiques, le clivage indépendant/salarié, l'opposition entre les indépendants et les ouvriers a longtemps signifié l'antagonisme de deux univers politiques polarisés à droite et à gauche. Ces univers n'ont pas disparu si l'on ne limite par leur définition aux électeurs occupant des emplois d'indépendants ou d'ouvriers, mais qu'on l'élargit à ceux qui disposent d'attaches familiales (un parent ou un conjoint) avec ce milieu professionnel. D'après les enquêtes du CEVIPOF, 38 % des enquêtés avaient des liens avec le milieu indépendant et environ 50 % avec le milieu ouvrier¹³. Mais, parmi le groupe des salariés, les ouvriers ne représentent plus la catégorie la plus à gauche. En effet, le vote à gauche des ouvriers fortement marqué sous la IV^e République, affaibli en 1958, s'est reconstitué dans les années soixante-dix (en 1978, 76 % des ouvriers votent à gauche, 24 points de plus que les cadres et les professions intellectuelles) ; pour se fragiliser depuis une dizaine d'années (en 1997, 59 % des ouvriers ont voté à gauche, 9 points au-dessus du vote de gauche des cadres et professions intellectuelles¹⁴). L'émergence du Front national, d'une part, la montée de l'abstention, d'autre part, expliquent pour une bonne part cette fragilisation du vote de gauche chez les ouvriers.

La composition de l'électorat s'est transformée, les comportements de certaines catégories sociales ont évolué, mais le regard porté sur l'électeur s'est également modifié. L'avènement d'un nouvel électeur a été annoncé, parfois souhaité¹⁵. La succession des modèles d'intelligibilité du vote renvoie aux évolutions intellectuelles et techniques propres au domaine de recherche de l'analyse électorale¹⁶, elle contribue inévitablement à façonner différentes figures d'électeur. Ainsi l'électeur « moderne », enfant d'une V^e République bipolaire, se caractérisait par la nationalisation de son comportement et sa solide inscription sociale et idéologique dans un système partisan, construit autour du clivage gauche-droite. L'électeur – faut-il le qualifier de « postmo-

13. Nonna Mayer, « Indépendance, salariat et culture politique », in Pierre Bréchon, Annie Laurent, Pascal Perrineau (dir.), *Les Cultures politiques des Français*, op. cit., p. 357-375.

14. Sur ces questions, voir Daniel Boy, Nonna Mayer « Que reste-t-il des variables lourdes ? » in Daniel Boy, Nonna Mayer (dir.), *L'électeur à ses raisons*, Presses de Sciences Po, 1997, p. 101-138.

15. Voir en particulier, Philippe Habert, Alain Lancelot, « L'émergence d'un nouvel électeur », *Le Figaro*, « Élections législatives 1988 », juin 1988.

16. Voir, en particulier, Nonna Mayer (dir.), *Les Modèles explicatifs du vote*, op. cit., et Pascal Perrineau, Dominique Reynié, *Dictionnaire du vote*, PUF, 2001.

derne » ? – émergeant à la fin des années quatre-vingt était censé agir rationnellement, autrement dit de manière stratégique, ce dont devait témoigner sa mobilité et l'importance qu'il accordait aux enjeux de chaque consultation. Pour mettre à l'épreuve cette figure de l'électeur changeant et rationnel, des travaux sur la mobilité électorale, mais également des recherches tentant d'entrer dans la boîte noire que constitue le raisonnement de l'électeur ont été engagés.

La mobilité de son comportement a longtemps constitué, plus ou moins explicitement, la preuve de la rationalité de l'électeur et de son supposé affranchissement de tout déterminisme social et de toute allégeance partisane. Pourtant, les tentatives de mesurer l'ampleur de la mobilité électorale indiquent, de manière concordante, que non seulement ce phénomène n'a pas augmenté depuis une vingtaine d'années¹⁷, mais qu'il n'est pas, de manière évidente, un indice de rationalité. Ces études mettent en lumière la constante pertinence de l'opposition gauche-droite dans la structuration des choix électoraux : le franchissement de cette barrière est exceptionnel et la mobilité se manifeste davantage à l'intérieur de chaque bloc de gauche et de droite et surtout par le passage par l'abstention. En outre, elles ne conduisent pas à valider l'hypothèse de l'émergence d'un électeur mobile, rationnel et politisé ; au contraire, elles indiquent la persistance d'une relation globale entre stabilité du vote et politisation. Seuls les électeurs dont la mobilité se cantonne à un des blocs idéologiques se rapprochent du profil de l'électeur stratège. Cette mobilité interne à la gauche et à la droite, et apparemment jusqu'ici plus forte au sein du bloc de gauche que de droite, fournit la preuve de l'existence d'électeur ancré idéologiquement, mais doté d'esprit critique ou de sens stratégique au sein de leur camp. Elle engage aussi à s'intéresser aux logiques de la fragmentation partisane et aux éventuels réalignements à l'œuvre au sein des deux blocs.

Pour finir, on peut signaler qu'un nouveau type d'enquête par sondage a été mis en œuvre dans le but d'appréhender de plus près le raisonnement de l'électeur. À l'instar de certains travaux menés aux États-Unis, il repose sur une méthode expérimentale faisant varier les questions posées à différents sous-échantillons constitués de manière

17. Sur ce point, voir par exemple Jérôme Jaffré, Jean Chiche, « Mobilité, volatilité, perplexité », in Daniel Boy, Nonna Mayer, *L'électeur a ses raisons*, op. cit., p. 285-326, et Anne Jadot, « Mobilité, rationalité ? Une exploration des itinéraires électoraux 1973-1997 », in Pierre Bréchon, Annie Laurent, Pascal Perrineau (dir.), *Les Cultures politiques des Français*, op. cit., p. 377-400.

aléatoire. Ainsi, l'on peut tester l'éventuelle variabilité des réponses selon, par exemple, les différents arguments fournis à l'interviewé ou selon l'origine partisane du locuteur censé préconiser telle ou telle mesure. Les résultats de cette recherche ne sont pas encore publiés¹⁸, mais, d'ores et déjà, il apparaît qu'ils vont dans le sens des travaux sur la mobilité en constatant l'enracinement des repères idéologiques dans les manières de raisonner politiquement. Ils permettent de dresser le portrait d'un électeur qui, même s'il ne maîtrise pas les connaissances politiques, dispose de forts repères et ne change pas souvent d'avis au gré des arguments qu'on lui présente.

Tout en le glorifiant, la V^e République n'a pas réussi à inscrire le rôle d'électeur dans une véritable dynamique. Sa frilosité à faire de ce rôle un vecteur d'intégration politique de nouvelles catégories sociales et une forme de démobilisation visible dans l'usage de plus en plus intermittent du droit de vote en témoignent. Les phénomènes d'abstention tout comme la forte mobilité électorale interne aux blocs idéologiques indiquent, par ailleurs, qu'elle a contribué à forger un électeur de plus en plus critique, sans toutefois que l'on puisse conclure à sa croissante déstructuration idéologique.

18. Cette enquête menée au sein du CEVIPOF, en collaboration avec Paul Sniderman de l'université de Stanford, fera l'objet d'une prochaine publication.